

Description des hypothèses de calcul, de la clientèle et de l'effet tendanciel

Mesures	Clientèle visée	Économies unitaires	Effet tendanciel ²	Hypothèses et commentaires généraux
Transport				
7.1. Poursuivre le programme Roulez vert - volet Roulez électrique (TEQ)	Particuliers, entreprises, municipalités et organismes publics (sauf exception)	Véhicule entièrement électrique : 1 105,8 L ou 2,611 t CO _{2e} Véhicule hybride rechargeable : 741,4 L ou 1,751 t CO _{2e} Véhicule hybride : 274,8 L ou 0,649 t CO _{2e}	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> Distance moyenne annuelle parcourue : 15 024 km Effet rebond à long terme : 18,7% Durée de vie moyenne d'un véhicule : 15 ans Taux moyen de consommation de carburant combiné (référence) : 7,36 L/100km Taux moyen de consommation de carburant combiné (VHR) : 6,4 L/100 km Proportion de la distance parcourue en mode tout électrique (VHR) : 63% Taux moyen de consommation de carburant combiné (VH) : 5,25 L/100km Croissance annuelle de la participation d'environ 50 % de 2017-2018 à 2020-2021 et d'environ 15 % de 2021-2022 à 2022-2023. Maintien des niveaux d'aide financière actuels
7.2. Poursuivre la mise en œuvre de la norme VZE (MDDELCC)	Fabricants de véhicules légers vendant plus de 4 500 unités par année	S.O. Le but visé est de réduire la dépendance à l'essence et au diesel dans le transport routier de personnes.	Le parc de véhicules légers électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR) selon le scénario de référence est illustré dans le document Plan directeur (annexe 4, graphique 19). Pour 2023, le parc est de 107 000 . La mise en oeuvre de la norme VZE amène ce parc à 163 000 unités.	<ul style="list-style-type: none"> Effet combiné à Roulez électrique. Déjà comptabilisée (voir la mesure 7.1). Les pénalités prévues par la norme VZE (5 000\$ par point manquant) sont suffisamment importantes pour inciter les fabricants à offrir des VÉ et des VHR (ou d'acheter les crédits excédentaires d'autres fabricants). Donc, hypothèse que les cibles se matérialiseront.
Industrie				
32.1. ÉcoPerformance: Faciliter l'utilisation de l'énergie renouvelable produite localement par les entreprises industrielles hors réseau (TEQ)	Industriels	S.O.	S.O.	D.C.
36.1. ÉcoPerformance: Appuyer le développement et l'utilisation d'outils de diagnostic spécialisés (TEQ)	Industriels	S.O.	S.O.	D.C.
38.7. ÉcoPerformance (industriel) (TEQ)	ÉcoPerformance est offert aux entreprises qui consomment des combustibles fossiles ou qui utilisent des procédés générant des émissions fugitives de GES	Les économies d'énergie et les réductions de GES sont calculées en fonction de la différence entre le cas de projet et le cas de référence selon ISO 14064, en fonction des données réelles ou prévues au dépôt de la demande d'aide financière. Les facteurs d'émissions et d'intensité énergétique des combustibles fossiles publiés par TEQ sont utilisés dans les calculs.	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèse d'efficacité énergétique dans le secteur industriel du scénario de référence (sans les programmes de TEQ) : 2 % par 5 ans (soit 0,4 %/an). Aucune substitution vers des sources d'énergie moins émettrices de GES dans le scénario de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants : Non pertinent Industrie : coût de l'aide financière (22 \$/t et 2 \$/GJ); Durée de vie moy. : 22 ans Émis. fugitives : coût de l'aide financière (1 \$/t. et 2 \$/GJ) ; Durée de vie moy. : 15 ans
39.1. ÉcoPerformance (Projets hors normes) (TEQ)	Industriels	S.O.	S.O.	D.C.
Bioénergie				

Mesures	Cientèle visée	Économies unitaires	Effet tendanciel ²	Hypothèses et commentaires généraux
90.1. Programme de biomasse forestière résiduelle (TEQ)	Commercial & institutionnel, municipal, industriel ou manufacturier.	Les réductions de GES sont calculées en fonction de la consommation de combustibles fossiles évitée par le projet de conversion vers la BFR implantée. L'historique de consommation, corrélé avec l'historique de production ou les degrés-jours des années de référence, dans le cas du chauffage, permet d'estimer la réduction de consommation des combustibles fossiles dans les années subséquentes au projet. Elle permet également de calculer les réductions de GES en utilisant les facteurs d'émissions des combustibles fossiles publiés par TEQ.	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants : Non pertinent • Répartition des réductions faite par secteur et par forme de manière proportionnelle à l'historique du programme • Coût de l'aide financière : 37 \$/t. Durée de vie moy. : 20 ans
Résidentiel				
43. Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des habitations (RBQ)	Nouvelles maisons et nouveaux bâtiments d'habitation d'au plus 600 m ² et 3 étages.	Les économies d'énergie et les réductions de GES sont estimées à partir des mises en chantier annuelles par typologie de bâtiments multipliées par les économies d'énergie unitaires évaluées par typologie de bâtiment.	0,17 %/an d'amélioration tendancielle de l'efficacité énergétique dans les pratiques de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la réglementation du code de construction du Québec (Chap.1, partie 11) afin d'améliorer l'efficacité énergétique des maisons et les petits bâtiments d'habitation • Il est supposé que la cible d'amélioration des nouveaux bâtiments par rapport à ceux construits sous la réglementation actuelle (2012) sera de 10 %. • Entrée en vigueur: 2022; Durée de vie: 30 ans
47.11. Rénoclimat (TEQ)	Propriétaires de maisons unifamiliales, jumelées et en rangée, de duplex et de triplex et d'immeubles de 4 à 20 logements.	Variable selon le type de mesure, la typologie (unifamilial, duplex, triplex, etc.) et la forme d'énergie.	ND	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'aide financière directe : 3\$/GJ; Durée de vie: 30 ans • Cadre normatif approuvé jusqu'en 2021 • Panier de mesures offertes : amélioration de l'isolation de l'étanchéité de l'enveloppe; installation/remplacement d'appareils efficaces • Rehaussement des niveaux de performance exigé • Économies d'énergie calculées par type de travail réalisé, par type d'habitation et par source d'énergie sur la base des gains unitaires observés • Renouvellement du crédit d'impôt temporaire RénoVert considéré • Hausse de la participation depuis 5 ans. • Aide financière directe moyenne/ménage: 1 350 \$
49.1. Chauffez vert (TEQ)	Propriétaires d'habitation admissible (construite depuis au moins une année, d'au plus 600 m ² et 3 étages)	Variable selon la typologie (unifamilial, duplex, triplex, etc.) l'année de construction du bâtiment et le type de combustible utilisé	ND	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants: 7 600 en moyenne par année en 2018-2020 et 15 000 par année à partir de 2020. • Augmentation de la participation prévue en raison de l'annonce de la nouvelle loi visant l'interdiction des nouveaux systèmes de chauffage au mazout et le remplacement des équipements désuets (sauf les réseaux autonomes, pourvoies, etc.) • Coût de l'aide financière : 18\$/t; Durée de vie moy. : 10 ans
49.2. Coordonner la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables dans le secteur résidentiel (TEQ)	S.O.	S.O.	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Effet combiné à Chauffez-vert (Adoption en 2020 et entrée en vigueur à partir de 2023 d'une loi d'interdiction des systèmes au mazout). Déjà comptabilisée (voir la mesure 49.1)
Commercial et institutionnel				

Mesures	Clientèle visée	Économies unitaires	Effet tendanciel ²	Hypothèses et commentaires généraux
61.1. Chauffez vert (clientèle Petits bâtiments CI) (TEQ)	Propriétaires de petits bâtiments commerciaux, institutionnels, industriels, manufacturiers ou agricoles	Variable selon le type et la consommation annuelle du combustible fossile utilisé.	ND	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur : 2019-2020. • Coût de l'aide financière : 16 \$/t; Durée de vie: 10 ans
67.20. ÉcoPerformance (commercial et institutionnel, excluant les bâtiments de l'État) (TEQ)	Commercial et institutionnel, incluant municipalités	Variable selon la taille du bâtiment et le système de chauffage	Variable selon la taille du bâtiment et le système de chauffage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants : Non pertinent • Coût de l'aide financière : 25 \$/t et 2 \$/GJ; Durée de vie moy. : 27 ans • Émis. fugitives : Coût de l'aide financière (1 \$/t et 2 \$/GJ); Durée de vie moy. : 15 ans
69. Adopter le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015 avec les modifications du Québec (RBQ)	Bâtiments commerciaux, institutionnels, industriels et des grands bâtiments d'habitations (de plus de 600 m2 et de 4 étages et plus)	Les économies d'énergie et les réductions de GES sont calculées à partir des mises en chantier annuelles par typologie de bâtiments multipliées par les économies d'énergie unitaires évaluées par typologie de bâtiment. Pris globalement, l'amélioration des nouveaux bâtiments par rapport à ceux construits sous l'ancienne réglementation (1983) est de 28%.	0,20 %/an d'amélioration tendancielle de l'efficacité énergétique dans les pratiques de construction	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure vise à mettre à jour la réglementation en efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, institutionnels, industriels et les grands bâtiments d'habitation • Elle permettra l'intégration du Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015 modifié au Code de construction du Québec • Entrée en vigueur : 2019; Durée de vie: 30 ans
Exemplarité de l'État				
141. Réserver les fonds suffisants pour atteindre les cibles institutionnelles de la transition énergétique (TEQ)	Organisation publique propriétaire de bâtiments: commissions scolaires, cégeps, universités, SQI, SSS, MO et SHQ	ND	ND	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants: non pertinent • Mesures permettant de respecter l'engagement gouvernemental de réduire de 15% la consommation unitaire (GJ/m2) en 2030, par rapport au niveau de 2012-2013 • Une répartition de cibles sectorielles est faite entre les réseaux, SQI, SHQ et les autres MO pour 2022-2023 et pour 2029-2030

Abbreviations

D.C. : Déjà comptabilisées
MO: Ministères et organismes
ND: Non disponible
SHQ: Société d'habitation du Québec
S.O. : Sans objet
SQI: Société québécoise des infrastructures
SSS: Santé et services sociaux

Notes :

1- Le tableau décrit les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'impact des principaux programmes de TEQ. Les programmes des distributeurs et des MO ne sont pas mentionnés conformément à l'engagement.
2- Les hypothèses présentées prennent en compte celles formulées dans le cadre de la modélisation pour évaluer l'atteinte de la cible de produits pétroliers et notamment l'effet tendanciel.
3- Il n'y a pas d'effet de distorsion appliqué.
4- Les résultats obtenus à la suite de la modélisation des mesures du Plan directeur peuvent différer de ceux présentés à l'annexe VI du Plan directeur. En effet, le modèle prend en compte les facteurs (économiques, démographiques, etc.) ainsi que les interactions entre les différentes mesures. En effet, l'impact total des mesures modélisées n'est pas nécessairement égal à la somme des impacts des mesures prises de façon isolée.